



# la lettre

des stagiaires 2<sup>nd</sup> degré  
Spécial emploi lauréats 2010

Cher(e) Collègue,

La validation de votre CAFEP (Certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans l'enseignement privé) ou de votre CAER (Certificat d'aptitude à l'échelle de rémunération) est en cours. Vous devez obligatoirement participer au mouvement de l'emploi 2011.

Le SPELC, syndicat professionnel, autonome et sans tutelle confédérale ou politique est là pour :

- vous informer;
- vous conseiller;
- vous aider dans vos démarches;
- défendre votre dossier.

## Différentes commissions

### Dans l'académie

- La **CAE** (Commission académique de l'emploi), interne à l'Enseignement catholique, fait des propositions aux chefs d'établissement pour l'attribution d'emplois aux enseignants, conformément à l'accord national sur l'emploi.
- La **CCMA** (Commission consultative

mixte académique), au rectorat, donne un avis sur les nominations, les classements ou reclassements, les promotions, les congés de formation... Les maîtres y élisent leurs représentants tous les trois ans. Le dernier scrutin a eu lieu en janvier 2010.

### Au niveau national

- La **CNE** (Commission nationale de l'emploi), interne à l'Enseignement catholique, négocie l'accord sur l'emploi, vérifie et précise son application. Elle examine les saisines non résolues en CAE.
- La **CNA** (Commission nationale d'affectation), au ministère, indique l'académie d'affectation aux maîtres n'ayant pas obtenu d'emploi dans leur académie, à l'issue du mouvement. Elle a lieu généralement la dernière semaine de juin. Si votre dossier est étudié en CNA, le responsable SPELC local pourra le transmettre aux représentants du SPELC, Théo Lobbes et Martine Delteil.



## Bon à savoir

**Des représentants du SPELC participent à toutes les commissions de l'Enseignement catholique, du rectorat ou du ministère. N'hésitez pas à contacter les responsables locaux pour obtenir leurs coordonnées. Vous pouvez, pour cela, consulter le site Internet de la fédération :**

**[www.spelc-fed.fr](http://www.spelc-fed.fr)**

### Bien réussir sa rentrée

- Vérifiez votre classement. Certains services effectués avant le succès au concours peuvent être pris en compte dans le calcul de votre ancienneté.
- Lisez attentivement le contenu des documents de rentrée; vérifiez que les différentes heures ont bien été prévues (première chaire, minorations, majorations...).

### J'adhère au SPELC

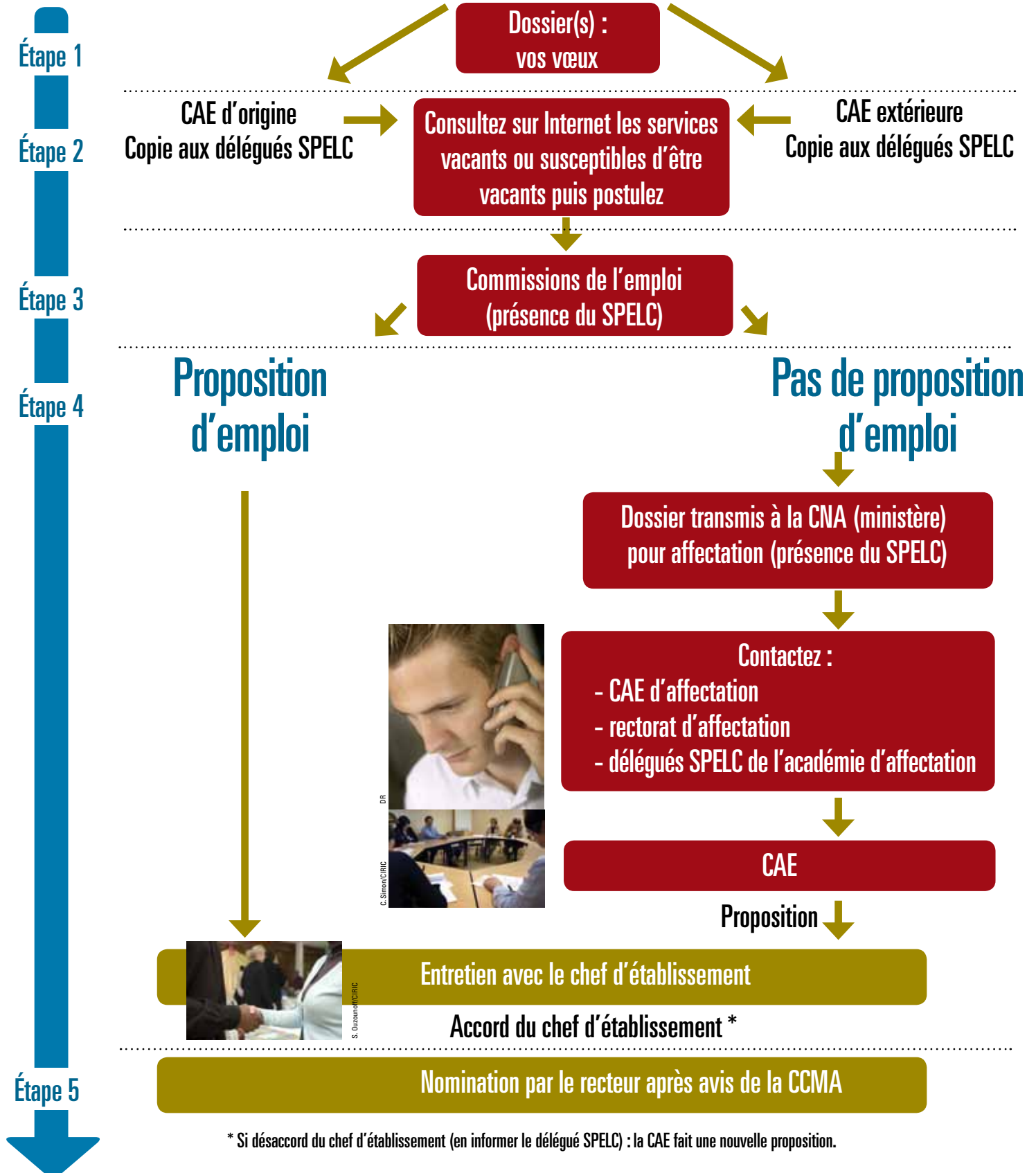
Je déduis 66 % de la cotisation syndicale de mon impôt sur le revenu. À titre d'exemple, une cotisation de 100 € revient réellement à 34 €, soit moins de 3 € par mois !

Je suis protégé(e), dans le cadre de l'exercice de la profession, par un contrat d'assistance juridique souscrit par le SPELC pour ses adhérents.

Ma défense est assurée devant une juridiction pénale. Je suis représenté(e) gratuitement par un avocat.

# Le parcours de votre dossier

Il s'agit d'un schéma général. Certaines académies peuvent présenter des particularités. Informez-vous et respectez les modalités fixées.



\* Si désaccord du chef d'établissement (en informer le délégué SPELC) : la CAE fait une nouvelle proposition.

# Les professeurs stagiaires 2010-2011 dans le mouvement de l'emploi : les textes

## Textes ministériels

> L'article R.914-77 du Code de l'Éducation et les circulaires 2005-203 du 28 novembre 2005 et 2007-078 du 29 mars 2007 précisent les ordres de priorité des maîtres contractuels.

1. Les maîtres en perte d'emploi totale ou partielle, les maîtres en service incomplet désirant le compléter, les chefs d'établissement et les adjoints de direction désirant retrouver un service d'enseignement.
2. Les maîtres demandant une mutation dont les ex-PLC2 qui n'ont pas obtenu de service disponible dans l'académie de l'accord collégial et qui souhaitent revenir dans leur académie d'origine.
3. Les lauréats CAFEP ayant validé leur formation.
4. Les lauréats CAER ayant validé leur année de stage.
5. Les bénéficiaires d'une mesure de résorption de l'emploi précaire ayant validé leur année de stage.

## Texte interne

### à l'Enseignement catholique

> Il s'agit de l'accord du 12 mars 1987, modifié le 2 avril 2008 et le 12 novembre 2009. Il a été négocié entre le secrétaire général de l'Enseignement catholique, les organisations syndicales représentatives des maîtres



- dont le SPELC - et celles des chefs d'établissement. Il est consultable dans votre établissement ainsi que sur le site Internet de la fédération des SPELC.

Dans tous les cas, les maîtres contractuels – dont les professeurs stagiaires – sont prioritaires sur les maîtres délégués. Ces derniers ont des contrats à durée déterminée et ne sont pas titulaires de leurs heures.

T.L.

Les responsables du SPELC sont à votre service pour vous expliquer toutes les démarches à effectuer et les dispositions de l'accord.

## J'adhère au SPELC

NOM - Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : ..... Tél. : .....

Je souhaite :

- adhérer au SPELC
- recevoir des renseignements sur le SPELC
- recevoir une réponse à la question suivante : .....



Tampon du syndicat départemental (ou régional)

## Responsables SPELC plus particulièrement chargés des stagiaires

<b>Aix - Marseille</b>	M <sup>me</sup> Brigitte Franceschetti – 30, rue Thérèse - 13007 Marseille Tél. : 04 91 52 66 45 - Fax : 04 91 52 66 45 - Courriel : b.franceschetti@spelc-fed.fr
<b>Amiens</b>	M. Freddy Lefelle – 13, rue d'Autriche - 80090 Amiens Tél. : 03 60 10 63 45 - Courriel : f.lefelle@spelc-fed.fr
<b>Besançon</b>	M. Emmanuel Pierre – 1, rue des Vieilles - 25560 Bouverans Tél. : 03 81 89 70 82 - Courriel : e.pierre@spelc-fed.fr
<b>Bordeaux</b>	M. Jean-Jacques Burgaud – 16, Saint-Georges - 33570 Montagne Tél. : 05 57 74 59 24 - Mobile : 06 10 65 46 49 - Fax : 05 57 74 59 24 - Courriel : jj.burgaud@spelc-fed.fr
<b>Caen</b>	M. Olivier Deblangy – La Butte - 14490 Saint-Paul-du-Vernay Courriel : olivier.deblangy@orange.fr
<b>Clermont-Ferrand</b>	M <sup>me</sup> Denise Chambon – 8, chemin de la Sermonne - 43750 Vals-près-Le-Puy Tél. : 04 71 05 49 44 - Fax : 04 71 05 49 44 - Courriel : d.chambon@spelc-fed.fr
<b>Corse</b>	M. Jean-Yves Murgue – 7, boulevard de Cimiez - 06000 Nice Tél. : 09 50 74 04 10 - Courriel : jy.murgue@spelc-fed.fr
<b>Créteil</b>	M <sup>me</sup> Françoise Bontzolakis – 60, rue de Paris - 94340 Joinville-le-Pont Tél. : 01 78 54 93 29 - Mobile : 06 66 99 96 24 - Courriel : f.bontzolakis@spelc-fed.fr
<b>Dijon</b>	M <sup>me</sup> Nathalie Moutier – 13, rue Lamartine - 71160 Digoïn Mobile : 06 80 81 36 62 - Courriel : moutiernathalie@voila.fr
<b>Grenoble</b>	M. Jean-Louis Gaulin – 20, rue de la Biscuiterie - 38400 Saint-Martin-d'Hères Tél. : 04 76 54 76 03 - Fax : 04 76 44 77 52 - Courriel : jl.gaulin@spelc-fed.fr
<b>Guadeloupe</b>	M <sup>me</sup> Myriam Severin-Rance – 16, chemin de Boynest-Cocoyer-Vernou - 97170 Petit-Bourg Tél. : 05 90 38 68 73 - Courriel : mymy.rs@wanadoo.fr
<b>Guyane</b>	M. Jean-Michel Grosol – Résidence Route de Montabo - 3, lot Château - 97300 Cayenne Tél. : 05 94 30 67 24 - Mobile : 06 94 21 04 87 - Courriel : jm.grosol@spelc-fed.fr
<b>Lille</b>	M. Jean-Marie Devillers – 95, rue de Bonavis - 59400 Cambrai Tél. : 03 27 81 94 17 - Courriel : jmariedevillers@aol.com
<b>Limoges</b>	M. Bernard Monéger – 6, boulevard des Tamaris - 19000 Tulle Tél. : 05 55 26 89 07 - Fax : 05 55 26 89 07 - Courriel : b.moneger@spelc-fed.fr
<b>Lyon</b>	M. Henri Goujon – 8, chemin du Mathy - 69510 Thurins Mobile : 06 16 84 33 20 - Courriel : h.goujon@spelc-fed.fr
<b>Martinique</b>	M <sup>me</sup> Annick Francois-Haugrin – Zac Moulin à Vent, Villa N° 8 - 97231 Le Robert Tél. : 05 96 65 07 36 - Fax : 05 96 65 07 36 - Courriel : a.francoishaugrin@spelc-fed.fr
<b>Montpellier</b>	M. Jean-Marc Abadie – 335, rue Gaston-Teissier, Les Enganes, Bât C - 30900 Nîmes Tél. : 04 66 27 02 48 - Mobile : 06 12 39 14 62 - Fax : 04 66 27 02 48 - Courriel : abadie.jean-marc@neuf.fr
<b>Nancy-Metz</b>	M. Jean-Jacques Hauck – 35, Grand'Rue Dieding - 57905 Zetting Tél. : 03 87 02 07 69 - Mobile : 06 11 75 47 17 - Fax : 03 87 02 07 69 - Courriel : jj.hauck@spelc-fed.fr
<b>Nantes</b>	M. Arnaud Reboul – 59, rue des Rochers - 53410 Port-Brillet Tél. : 02 43 91 11 07 - Mobile : 06 28 08 54 34 - Courriel : a.reboul@spelc-fed.fr
<b>Nice</b>	M <sup>me</sup> Geneviève Boissier – Résidence Nicolas, Bât 11, impasse de Nicolas - 83210 La Farliède Mobile : 06 62 42 73 78 - Courriel : g.boissier@spelc-fed.fr
<b>Orléans-Tours</b>	M. Jean-Marie Refeuille – 2, rue des Sables - 18500 Marmagne Mobile : 06 45 27 30 20 - Courriel : contact@spelc-centre.fr
<b>Paris</b>	M <sup>me</sup> Françoise Bontzolakis – 60, rue de Paris - 94340 Joinville-le-Pont Tél. : 01 78 54 93 29 - Mobile : 06 66 99 96 24 - Courriel : f.bontzolakis@spelc-fed.fr
<b>Poitiers</b>	M. Daniel Beauchaud – Le Breuil - 16560 Anais Tél. : 05 45 20 77 89 - Courriel : d.beauchaud@spelc-fed.fr
<b>Reims</b>	M. Claude Trahard – 1, rue Bayard - 51150 Juvigny Tél. : 03 26 67 34 83 - Courriel : c.trahard@spelc-fed.fr
<b>Rennes</b>	M. Jean-Yves Thoraval – Convenant Merrien - 22300 Rospez Tél. : 02 96 38 48 51 - Courriel : jy.thoraval@spelc-fed.fr
<b>Réunion</b>	M. Laurent Giovannoli – 19, rue Louis-Ozoux, L'Hermitage-les-Bains - 97434 Saint Gilles les Bains Tél. : 02 62 44 42 55 - Mobile : 06 92 76 95 94 - Fax : 02 62 44 42 55 - Courriel : l.giovannoli@spelc-fed.fr
<b>Rouen</b>	M. Jean-François Dufour – 54, rue de Neufchatel - 76000 Rouen Tél. : 02 32 12 15 74 - Courriel : jf.dufour@spelc-fed.fr
<b>Strasbourg</b>	M <sup>me</sup> Sylvie Lutz – 9, impasse des Gardes-Vignes - 68440 Zimmersheim Tél. : 03 89 54 15 41 - Mobile : 06 84 08 90 04 - Courriel : s.lutz@spelc-fed.fr
<b>Toulouse</b>	M <sup>me</sup> Annick Icart – 5, rue Marcel-Pagnol - 81000 Albi Tél. : 05 63 54 46 68 - Courriel : a.icart@spelc-fed.fr
<b>Versailles</b>	M. Jean-Luc Leroy-Bury – 27, rue du Champ-Lormier - 95150 Taverny Mobile : 06 66 82 27 37 - Courriel : jhel-95@orange.fr